

N° 4741²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2000-2001

PROJET DE LOI

**portant approbation de la Convention sur la sécurité
du personnel des Nations Unies et du personnel associé,
faite à New York, le 9 décembre 1994**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(29.5.2001)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 21 mai 2001 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant approbation de la Convention sur la sécurité
du personnel des Nations Unies et du personnel associé,
faite à New York, le 9 décembre 1994**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 17 mai 2001 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 28 novembre 2000;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 29 mai 2001.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Marcel SAUBER

